

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 7/OCTOBRE 2009

### SOMMAIRE

Le G20 place l'emploi au cœur de la reprise économique .....	1
Soutien au plus haut niveau européen en faveur du travail décent .....	1
L'ECOSOC soutient le pacte mondial pour l'emploi .....	2
Atelier tripartite pour la promotion de la Convention sur les agences d'emploi privées.....	2
Nouveau plaidoyer pour la sécurité sociale .....	3
Les travailleurs migrants face à la crise .....	3
Le Parlement européen se penche sur la question de l'emploi dans les pays en développement .....	3
Journée mondiale pour le travail décent .....	4
Nouveau site du BIT-Bruxelles .....	4
Programme des réunions.....	4
Pour nous contacter.....	4

### Le G20 place l'emploi au cœur de la reprise économique



Les Dirigeants du G20, réunis à Pittsburgh les 24 et 25 septembre, ont soutenu le [Pacte mondial pour l'emploi](#) approuvé en juin 2009 par l'OIT et l'élaboration d'un «cadre orienté vers l'emploi pour la croissance économique future» dans leur [déclaration finale](#). Dans sa [communication](#) au G20, le BIT souligne que les mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale prises par les gouvernements du G20 ont permis de créer ou de sauvegarder de 7 à 11 millions d'emplois en 2009. La communication du BIT est complétée par un [rapport](#) détaillé. Dans son [texte](#) du 17 septembre exprimant la position commune de l'UE pour le Sommet du G20, les participants à la réunion informelle du Conseil européen (chefs d'Etat ou de gouvernement) avaient explicitement salué l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi.

### Soutien au plus haut niveau européen en faveur du travail décent

Dans sa [note d'orientations politiques](#) présentant ses priorités pour le mandat de la prochaine Commission européenne, le président Barroso s'est engagé à continuer sa campagne en faveur du travail décent dans le monde. Il a souligné que si la mondialisation exerce une forte pression sur la compétitivité européenne, il ne faut pas réagir en revoyant les normes à la baisse, mais plutôt plaider auprès des partenaires européens afin qu'ils adoptent des normes analogues. Dans une lettre adressée au Bureau de l'OIT à Bruxelles, le président du Parlement européen, Jerzy Buzek, a, lui aussi, confirmé son soutien à la promotion du travail décent pour tous, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.





## BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 7/OCTOBRE 2009

### L'ECOSOC soutient le pacte mondial pour l'emploi



Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté, le 24 juillet, une [Résolution](#) relative au Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Soutenue par plus de 170 pays, elle demande aux fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies de prendre en compte ce Pacte dans leurs politiques et leurs programmes. Elle invite aussi les institutions financières internationales, ainsi que les autres organisations internationales et régionales concernées, à intégrer le contenu politique du Pacte dans leurs activités. L'ECOSOC appelle également les pays donateurs, les partenaires multilatéraux et les autres acteurs du développement à envisager de consacrer des fonds supplémentaires à la mise en œuvre du Pacte. Le Secrétaire général devra présenter un rapport à la session de 2010 de l'ECOSOC sur les progrès accomplis dans l'application du Pacte.

### Résolution du Parlement belge en faveur du travail décent et des normes internationales du travail



En juillet, le Parlement belge a adopté une [Résolution](#) concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation. Elle demande au gouvernement fédéral d'accorder une place centrale aux normes sociales, en général, et au travail décent, en particulier, dans la politique étrangère de la Belgique, et de continuer à aborder cette problématique au niveau des institutions internationales (UE, ONU, OMC, FMI, etc.). Elle demande aussi au gouvernement d'être attentif au travail décent dans sa politique de coopération au développement et d'encourager les pays partenaires à intégrer les normes fondamentales du travail dans leur législation. L'adoption de cette Résolution démontre l'importance pour la Belgique de l'application des normes internationales du travail. Elle appelle, en outre, à la ratification des Conventions de l'OIT.

### Atelier tripartite pour la promotion de la Convention sur les agences d'emploi privées

Le BIT organise, les 20 et 21 octobre, à Genève, un atelier tripartite visant à promouvoir la ratification de la Convention n° 181 sur les agences d'emploi privées, adoptée et mise à jour en 1997. Cet atelier est soutenu par les partenaires sociaux du secteur ([CIETT](#) et [UNI](#)). A ce jour, 11 Etats membres de l'Union européenne ont ratifié cette Convention alors que la Commission européenne, dans son rapport sur le travail décent, daté du 3 juillet 2008, demandait à tous les Etats membres de l'UE de la ratifier. En 2008, l'Union européenne a adopté une nouvelle directive concernant les droits des travailleurs intérimaires. La

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N° 7/OCTOBRE 2009

transposition de cette directive dans le droit national des Etats membres devrait faciliter la ratification de la Convention n° 181 dont le champ d'application complète celui du travail intérimaire car il couvre tous les types de services liés à l'emploi fournis par des sociétés privées ainsi que la coopération entre les agences privées et publiques.

### Nouveau plaidoyer pour la sécurité sociale

La protection sociale est un droit fondamental. Pourtant, à peine 20 % de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte tandis que plus de 50% ne dispose d'aucune protection. Le BIT est en train d'approfondir ses analyses et travaux sur de la protection sociale, thème qui constitue l'un des quatre objectifs stratégiques de l'Agenda pour le travail décent. Le BIT a publié une nouvelle étude, [«Construire des sociétés décentes»](#), sur cette question. L'étude examine l'évolution historique de la protection sociale dans les pays de l'OCDE et dans les pays en développement dans le contexte de la crise économique et financière.

### Les travailleurs migrants face à la crise



©BIT/M. Crozet

Dans le contexte de la crise, le BIT constate que la possibilité pour les migrants d'obtenir un emploi est réduite et que, par ailleurs, ils subissent une détérioration de leurs conditions de vie et de travail. Ils sont aussi davantage exposés à une hausse de la xénophobie. Si aucun retour massif de travailleurs émigrés n'a été observé jusqu'à présent, la crise a, cependant, des répercussions sur leurs revenus et, en conséquence, sur les envois de fonds vers leur pays d'origine. Une [nouvelle étude](#) du BIT fait le point sur ces questions. Un [entretien](#) avec le Directeur du Programme des migrations internationales au BIT est également disponible.

### Le Parlement européen se penche sur la question de l'emploi dans les pays en développement

Le 6 octobre, la Commission du développement du Parlement européen a invité le BIT à s'exprimer sur le thème de la réduction de la pauvreté et de la création d'emploi dans les pays en développement. A cette occasion, le BIT a présenté le Pacte mondial pour l'emploi et les avancées de sa mise en œuvre dans les pays en développement. Il était aussi question du potentiel de l'Agenda du travail décent pour combattre la crise en Afrique (voir, à ce sujet, les [résultats](#) de la réunion tripartite d'experts organisée à Addis Abeba sur la manière de traiter les implications de la crise en Afrique) et de la nécessité de mieux impliquer les partenaires sociaux dans les stratégies pour combattre la pauvreté.



Organisation  
Internationale  
du Travail

**Bureau de l'OIT**  
pour l'Union européenne  
et les pays du Benelux

## **BULLETIN D'INFORMATIONS**

N° 7/OCTOBRE 2009

### **Journée mondiale pour le travail décent**

Pour la deuxième année consécutive, le mouvement syndical international organise la [Journée mondiale d'action pour le travail décent](#) le 7 octobre.

### **Nouveau site de l'OIT-Bruxelles**

Le Bureau de l'OIT pour l'Union européenne et les pays du Benelux a un [nouveau site](#). Visitez-le et faites-nous connaître vos suggestions pour l'améliorer.

### **Programme des réunions**

[Liste des réunions prévues par le BIT en 2009.](#)

### **Pour nous contacter**

Pour plus d'informations sur les activités du BIT, veuillez contacter le :

OIT-Bruxelles

Rue Aimé Smekens 40

B-1030 Bruxelles

Belgique

Tél: + 32.(0)2.736.59.42

Fax: +32.(0)2.735.48.25

E-mail: [infobru@ilo.org](mailto:infobru@ilo.org)

Site internet: <http://www.ilo.org/brussels/>